

## La dépêche du Midi

Dimanche 14 Juillet 2019

### Un dispositif pour les jeunes en situation de handicap



C'est une première pour les Hautes-Pyrénées : l'association ASEI (Aider, soigner, éduquer, insérer) a été retenue par l'Agence régionale de santé (ARS) pour la création d'un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE). Indubitablement, les responsables de l'ARS ont été séduits par la dynamique partenariale du dossier qui leur a été soumis en Bigorre : ASEI, (porteur de projet, donc), mais aussi APF France Handicap, ARSEAA, Adapei, Autimse 65, Anras et la fonction publique hospitalière, le Centre d'action médico-sociale précoce et l'Association des mineurs pour l'enfance, les familles et personnes âgées ont poussé d'un même élan, dans le même sens, celui d'une société inclusive.

Le dispositif s'adresse à des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement, des troubles neuro-développementaux, du spectre de l'autisme ou encore des apprentissages spécifiques (Dys), une déficience intellectuelle... Ces jeunes et leur entourage, puisque le PCPE est une solution pour ceux vivant à domicile, sans réponse ou avec une réponse insuffisante, comme à ceux en établissement mais avec un risque de rupture à court terme.

«Le PCPE (1) permet le maintien du jeune à domicile grâce à des prestations, un accompagnement dans l'attente d'une admission en établissement, et des prestations complémentaires à un établissement de santé médico-social sur des spécificités ne relevant pas de sa mission, comme l'aide aux devoirs. Par ailleurs, il apporte un appui aux aidants proches», souligne Soltana Mezahdia, de l'ASEI. Une alternative au raisonnement comptable : la mise en place d'un réseau «de ville» au lieu de compter les lits ou les places.